

Effectif du Conseil d'Administration	13
Présents	9
Représentés	2

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Commune de SAINT-CANNAT
Séance du 4 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quatre avril à dix-sept heures, le CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire, Président du CCAS.

DELIBERATION N°2025-09	OBJET DE LA DELIBERATION Budget Primitif du CCAS 2025
----------------------------------	---

Etaient présents à cette assemblée : J. LEVI-VALENSI - M. GUILLET - D. BARBIER - S. BOURAS - M. HEL - M. ROSH - S. ROCHEZ - E. TESTON - C. FAUDRY.

Absents excusés : AL. FALQUERO - S. MALEON représentée par D. BARBIER - A. MAGLIO - M. CATELIN représentée par M. GUILLET.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-2 et suivants et L.2121-29,

Vu le décret n°2012-1246 en date du 7 novembre 2012, modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n°2025-04 constatant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, en date du 14 février 2025,

Vu le Compte financier unique (CFU) 2024 du CCAS adopté le 4 avril 2025 par la délibération n°2025-07,

Vu l'affectation des résultats 2024, votée le 4 avril 2025 par la délibération n°2025-08,

Le budget doit être voté en équilibre réel,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,

- ADOPTE, à l'unanimité le Budget Primitif 2025 du CCAS comme suit :